

mais d'une position de raison, en attendant de disposer d'études d'impact environnemental et sanitaire, impartiales, objectives et indépendantes de tout intérêt industriel.

Nous n'ignorons pas l'avis du Conseil d'État qui a établi que « seules les autorités de l'État désignées par la loi sont compétentes pour réglementer de façon générale l'implantation des antennes-relais de téléphonie mobile ». Toutefois, sur un plan politique, notre délibération est l'expression d'un débat public et démocratique: Elle vise à garantir la protection des Corses en appliquant le principe de précaution.

Nous rappelons que les élus de la Collectivité de Corse sont les seuls responsables représentant l'ensemble des Corses et issus du suffrage universel. Ne pas prendre en compte leur position constitue à notre sens une marque de désinvolture, voire de mépris, à l'égard de nos institutions.

C'est pourquoi, nous réitérons les termes de la délibération du 31 juillet 2020 et, en attendant les résultats des études d'impacts notamment sur la santé, nous demandons à tous les opérateurs de suspendre le déploiement des antennes « 5G » sur le territoire insulaire.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, en l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Guy TALAMONI

**Jean-Guy Talamoni**

8 avril, 09:23 · 🌐

#5G : J'ai écrit aux opérateurs afin de réitérer la position des élus leur demandant de suspendre la pose des antennes en attendant les résultats des études d'impacts sur la santé. Il s'agit de la protection des Corses et du respect des délibérations de [l'Assemblea di Corsica](#)